

Mémoire présenté à la
Commission d'étude scientifique, technique,
publique et indépendante
sur la gestion de la forêt québécoise

par

Un groupe de
professionnels forestiers
des régions 07,08 et 10

à Amos
le 30 avril 2004

INTRODUCTION :

Il est manifeste que depuis la mise en place du régime forestier de 1987 et notamment en réaction à divers facteurs de pression externes, les normes, instructions et directives n'ont cessé de s'accumuler pour combler les lacunes (réelles ou présumées) du système de gestion de la forêt publique québécoise. Ces normes et directives sont préparées par les autorités gouvernementales afin de répondre à des problématiques ponctuelles et sont ensuite appliquées pour la province entière, peu importe les réalités locales ou régionales. Il devient difficile pour les professionnels forestiers (qui ne sont en fait mandatés que pour appliquer les normes sans égard à leur pertinence) de soumettre des plans conformes et d'en assurer la pertinence opérationnelle tellement les cadres sont réglementés ! Des coûts supplémentaires sont induits, des délais indus sont encourus et la mise en œuvre terrain est soumise à des contraintes injustifiées. Entre 1987 et 2004, les instructions relatives aux traitements sylvicoles sont passés de 17 pages à plus de 600 et nous ne comptons plus les articles de lois, règlements, normes ou directives applicables au domaine forestier sur terres publiques.

Le résultat attendu, soit la saine gestion de la forêt publique, est difficilement atteint soit en raison de la pertinence des prescriptions soit en raison de formalités administratives. Ceci laisse croire à une gestion déficiente du système forestier public québécois. D'autre part, plusieurs forestiers travaillant dans l'industrie et étant directement responsables de la mise en œuvre du cadre légal ont perdu leur enthousiasme et le nécessaire plaisir à travailler dans le domaine forestier public. Cette situation n'est ni souhaitable ni acceptable et les forestiers professionnels, ingénieurs comme techniciens, doivent regagner la latitude nécessaire à un plein épanouissement de leur créativité et à l'exercice de leur profession tout en garantissant au public une gestion saine, transparente, efficace et optimale des ressources.

Un groupe de professionnels forestiers s'est donc formé afin de rassembler, dans un document sommaire, les principaux enjeux qui compromettent cette saine gestion et de soumettre des propositions de solutions.

1.- la gestion forestière :

Actuellement, toutes les activités de gestion forestière sont encadrées par des règlements, normes, directives et instructions. Celles-ci sont d'une rigueur ne laissant aucune marge de manœuvre aux professionnels forestiers et sont standards pour toute la province. L'application concrète de ces normes soulève de nombreux problèmes opérationnels et occasionne des délais et des coûts inappropriés. Il y a peu ou pas de feedback du terrain vers l'amont. La norme ne permet pas les ajustements requis afin de rencontrer les problématiques d'un intervenant particulier. D'autre part le mandat accordé n'est pas entier en ce sens que tout plan préparé par un professionnel forestier doit ensuite être approuvé par le MRNFP et ce processus donne lieu à des échanges, des reprises et des délais indus en plus de créer de la redondance dans les tâches assumées à la fois par le professionnel forestier et le représentant du MRNFP. Des coûts et des efforts inutiles s'en suivent, et ce sous prétexte de transparence. Nous proposons :

- Que les normes soient remplacées par des objectifs, le professionnel forestier ayant le choix des moyens qu'il jugera adéquats pour atteindre ces objectifs. Les normes

actuelles pourraient demeurer à titre de référence et même être mises à jour régulièrement pour la même raison. Plusieurs de ces documents peuvent constituer des guides de bonnes pratiques, sans devenir le moyen à appliquer et à vérifier. Les nouvelles connaissances (données forestières, résultats de recherche,...) pourraient ainsi être mises en application plus rapidement par les professionnels.

- En contrepartie de cette latitude accordée au professionnel forestier et afin de protéger le public et de lui assurer la transparence à laquelle il a droit, que celui-ci soit requis de certifier ses activités selon une norme internationale reconnue comprenant des vérifications externes et indépendantes sans exclure des vérifications additionnelles à une fréquence que le MRNFP pourra fixer. Le cas échéant, ces vérificateurs pourraient être autant des experts forestiers que des universitaires ou des membres des communautés locales. Les résultats des audits devraient être publiés intégralement sur le site Internet du MRNFP.
- Afin qu'il soit clair qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt, que les calculs de possibilité soient confiés à une autorité totalement indépendante à la fois de l'industrie, du gouvernement ou de tout autre intervenant et dédiée exclusivement à cette tâche afin de développer et de concentrer l'expertise. Que les PGAF soient produits en cascade, une région ou deux à la fois, plutôt qu'en bloc (soit pour toute la province en même temps) afin que les professionnels forestiers experts en la matière soient disponibles et suffisamment nombreux pour effectuer rigoureusement cette démarche et qu'une coordination du processus d'inventaire forestier soit possible et permette de rendre disponibles les données en temps.

D'autre part, le professionnel mandaté pour effectuer les plans d'aménagement, en plus d'être soumis aux normes strictes, est actuellement soumis à l'assemblée des détenteurs de CAAF du territoire qui lui est « confié » et doit obtenir le consensus avant de déposer le plan attendu par le MRNFP dans les délais prescrits. Ce système fait en sorte que le professionnel forestier peut être dans l'impossibilité de mettre en œuvre ses prescriptions. Nous proposons donc :

- Que le MRNFP accorde au mandataire de planification d'une unité d'aménagement le pouvoir nécessaire pour mettre en œuvre le plan d'aménagement sans avoir à craindre de délai.
- Qu'en cas de conflit, qu'un mécanisme simple d'arbitrage des différends soit reconnu par le MRNFP autant en ce qui concerne les différends sur les coûts des activités d'aménagement que sur les mesures d'harmonisation entre les différents utilisateurs du territoire ou détenteurs de droits sur les différentes ressources. Ce mécanisme devrait être simple et expéditif afin de contenir les délais et les coûts à l'intérieur de limites acceptables et qu'il soit ainsi accessible à tous.

2.- la connaissance :

Les professionnels forestiers doivent pouvoir compter sur une connaissance de base fiable des ressources forestières pour pouvoir prétendre faire une gestion intégrée et rigoureuse des forêts qui leur sont confiées. Cette connaissance de base correspond essentiellement aux inventaires forestiers et à l'affectation territoriale. Nous recommandons :

- Que le processus d'inventaire décennal soit revu entièrement afin qu'il soit coordonné avec la production des plans généraux d'aménagement forestier et que cet inventaire soit alimenté régulièrement avec les données opérationnelles récoltées dans toutes les phases d'exécution des opérations afin d'améliorer la précision des données et d'ajouter de la valeur aux données récoltées à d'autres fins.
- Que les données concernant toutes les affectations territoriales soient récoltées et rendues disponibles de façon centralisée afin que le planificateur forestier puisse avoir accès à une information constamment à jour et complète.

3.- zonage :

Le territoire forestier est sollicité à de multiples fins, qu'il s'agisse de tourisme, de villégiature, de camping, de chasse et pêche, de randonnée, etc. Certaines portions de ce territoire forestier doivent être protégées. D'autre part, il peut être amputé de portions productives par les bassins hydroélectriques, le développement agricole, routier ou urbain, et autres affectations. **Ce territoire est le lieu de travail du professionnel forestier et l'avenir de tous ceux qui en vivent.** Il serait ainsi temps de compenser ces « pertes » en terme de production forestière par des actions visant à dédier certaines portion de territoire à la production forestière comme telle. Un zonage forestier est donc essentiel à la protection de la vocation forestière du territoire et pourrait être mis en œuvre dans le cadre de l'implantation du concept de « triade » (aires protégées d'une part, territoires à vocation de production forestière intensive d'autre part et un territoire à vocation plus intégrée ou extensive entre les deux). Ce zonage, sans exclure les autres usages, fixerait cependant la vocation prioritaire de production forestière et assurerait aux professionnels forestiers un minimum de superficie productive sur laquelle ils pourraient s'investir sans crainte.

CONCLUSION :

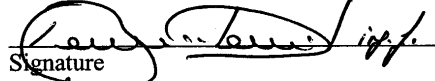
Il apparaît essentiel à notre groupe de confier aux professionnels forestiers la responsabilité d'une saine gestion des forêts publiques. Ils ont la formation nécessaire, sont soumis au code de déontologie de leur Ordre professionnel et sont aussi soumis au processus disciplinaire si des cas le requièrent. Le cadre de travail doit cependant être allégé et revu pour permettre ce libre exercice et confier à une entité ou à une autre les divers mandats requis dans l'exercice de la profession. Notre groupe propose, en contrepartie de ce libre exercice, que des vérifications externes des prescriptions et des revues par les pairs ou des groupes d'experts soient entreprises. La gestion forestière publique y gagnera en terme de transparence, de rigueur, d'adaptabilité, de flexibilité et d'efficacité. Par notre professionnalisme et notre innovation, nous pourrons peut-être attirer dans la profession une relève dont la rareté se fait de plus en plus cruellement sentir.

Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

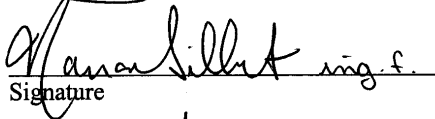
Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

Ont participé à la rédaction ou adhèrent à la présente :

BERNARD SENÉCAL, ING.F.
Nom


Signature

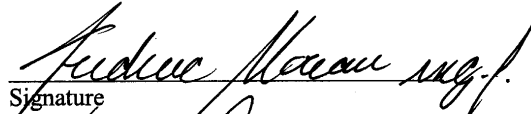
MANON GILBERT, ING.F.
Nom


Signature


SYLVAIN DALLAIRE Ing.f.
Nom


Signature

Frédéric Moreau Ing.f.
Nom


Signature

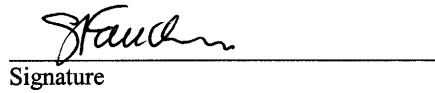
VALÉRIE PELLERIN
Nom


Signature

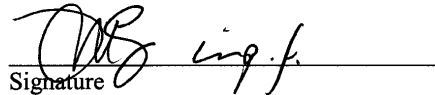
DANIEL CORRIVEAU Ing.f.
Nom


Signature

SYLVAIN FAUCHER, ing.f.
Nom


Signature

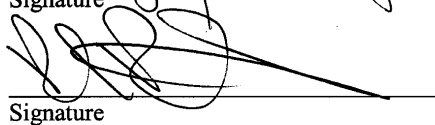
MICHEL SIGOUIN, ing.f.
Nom


Signature

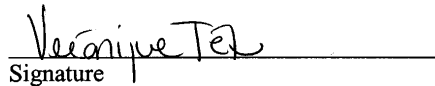
Maryse Belanger
Nom


Signature

Roch Plusquellec ing.f., M.S.
Nom


Signature

VÉRONIQUE TÊTU, ing.f.
Nom


Signature

Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

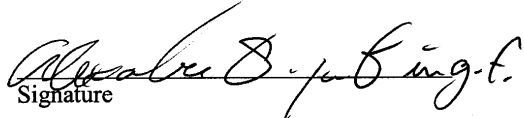
Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

<u>CLAUDE LEBEL</u> Nom	<u>Claude LeBel ing.f.</u> Signature
<u>STEVE DROLET</u> Nom	<u>Steve Drolet.</u> Signature
<u>CATHERINE LEBLANC ing.f.</u> Nom	<u>Catherine LeBlanc</u> Signature
<u>MATHIEU TREMBLAY Ing.f.</u> Nom	<u>Mathieu Tremblay</u> Signature
<u>Collette Fecteau</u> Nom	<u>Collette Fecteau ing.f.</u> Signature
<u>CATHERINE TARDIF, ing.f.</u> Nom	<u>Catherine Tardif</u> Signature
<u>SONATHAN OUELLET, ing.f.</u> Nom	<u>Sonathan Ouellet ing.f.</u> Signature
<u>LUC RIOUX</u> Nom	<u>Luc Rioux</u> Signature
<u>FREDERIC BEAUBA</u> Nom	<u>Fredéric Beaubien</u> Signature
<u>François Denis</u> Nom	<u>F.Denis ing.f.</u> Signature
<u>Patrick Garneau</u> Nom	<u>Pat Garneau ing.f.</u> Signature
<u>ELAINE MARCHAND, ing.f.</u> Nom	<u>Elaine Marchand</u> Signature

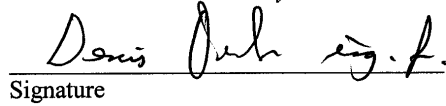
Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

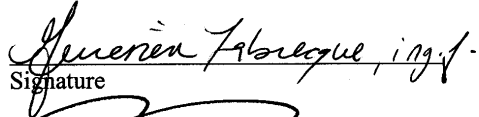
Alexandre Paquet, ing.f.
Nom


Signature

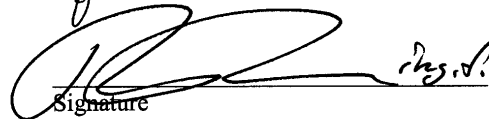
Denis Dubé ing.f.
Nom


Signature

Geneviève Labrecque, ing.f.
Nom


Signature

David Trudel
Nom


Signature


Sules Audet
Nom


Signature

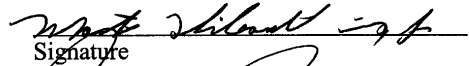
Gilles Lajeunesse
Nom


Signature

LOUIS DUMAS
Nom


Signature

MARTIN THIBEAULT
Nom


Signature

Boudriasault SYLVAIN
Nom

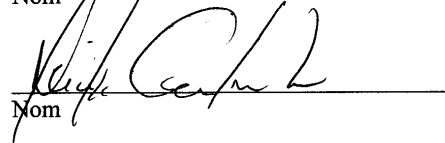

Signature

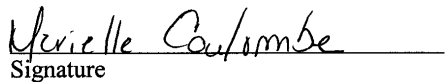
SOPHIE SIMARD
Nom


Signature

Sylvain CHOUINARD
Nom


Signature


Nom


Signature

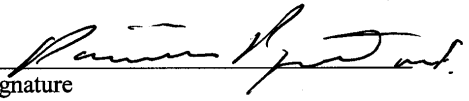
Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

Mémoire d'un groupe de professionnels forestiers des régions 07, 08 et 10

SIMON VÉZEAU
Nom


Signature

Dominic Paquet
Nom


Signature

MARTIN CUMMINGS
Nom


Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature

Nom

Signature